

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 13 Conseillers présents : 10 Conseillers votants : 11

Présents : Jean-Michel TARIN, Frédéric ALLIER, Roger POIZAT, Stéphane ROUX, Alexandra POILBLANC, Bernard BREYTON, Robert JUGE, Claire VORON, Annette CHAMONTIN, Yves PESENTI

Absents : Alexandre BONNIER a donné pouvoir à Roger POIZAT, Mélanie RECOLLIN-BELLON, Pascal GIVERT,

Secrétaire de Séance : Robert JUGE

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour:

1- AMÉNAGEMENT PARKING DE LA MAISON DE L'AVENTURE

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Afin d'assurer le stationnement des véhicules, de sécuriser l'accueil et le cheminement des personnes et donc des enfants vers les locaux de la Maison de l'Aventure qui accueillent les activités de l' Espace de Vie Sociale VERTAPOP, la Mairie de la Chapelle-en-Vercors porte le projet de la création d'un parking sur une parcelle attenante au parking actuel et dont la commune est propriétaire.

Cet espace de stationnement sera réservé aux personnes qui se rendent aux activités de Vertapop.

En parallèle, le Parc du Vercors est sollicité pour réaliser des travaux de réfection du parking existant.

Pour la création du parking et l'amélioration de l'accès, une première estimation des travaux est de 66 234 € HT.

Pour les subventions d'investissement, la participation de la CAF de la Drôme est d'un montant maximum de 50 % des dépenses engagées jusqu'à 50 000 € et de 20 % au-delà de 50 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Création parking et accès	66 234 € HT	CAF de la Drôme	28 247 € HT	42,65 %
		Autofinancement	37 987 € HT	57,35 %
TOTAL	66 234 € HT	TOTAL	66 234 € HT	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux pour la sécurisation de l'accès à l'Espace de Vie Sociale VERTAPOP situé dans les locaux de la Maison de l'Aventure d'un montant de 66 234 € HT ;
- approuve le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite une subvention d'investissement sur fonds locaux auprès de la CAF de la Drôme au taux le plus élevé ;
- sollicite les autres financeurs pour obtenir des subventions au taux le plus élevé.

Discussion sur le devenir du bâtiment de la Maison de l'Aventure qui appartient au Parc Naturel Régional du Vercors et qui regroupe le gîte de groupe et les activités des Marmottons et de l'Espace de Vie Sociale. Pour rappel, la compétence sociale relève de l'intercommunalité.

2 – ACQUISITION ENGIN DE DENEIGEMENT

Rapporteur : Stéphane Roux

Les engins communaux de déneigement sont vieillissants. Il devient impératif de les remplacer pour pouvoir continuer à assurer la viabilité hivernale des voies communales.

Pour l'acquisition d'un engin de déneigement, d'ailerons écrêteurs droite et gauche, d'une étrave bi raclage, d'une saleuse ainsi que d'une étrave transformable pour le tracteur, l'enveloppe financière est estimée à 420 700 € HT. Il est également prévu l'acquisition d'une balayeuse adaptable sur l'engin de déneigement, estimée à 16 900 € HT.

Le Département de la Drôme a mis en place une aide au déneigement avec un taux d'intervention de 60 %, limité à une seule demande sur la durée du mandat municipal.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Engin de déneigement et ses équipements	401 000 € HT	Département de la Drôme	252 417 € HT	60 %
Étrave transformable	19 695 € HT	DETR	84 139 € HT	20 %
		Autofinancement	84 139 € HT	20 %
TOTAL	420 695 € HT	TOTAL	420 695 € HT	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition d'un engin de déneigement et ses équipements et le plan de financement correspondant ;
- autorise le Maire à déposer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un engin de déneigement et ses équipements ;
- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ;
- sollicite une subvention d'investissement auprès du Département de la Drôme au taux le plus élevé au titre de l'aide au déneigement et une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé

3 – AMENDE DE POLICE

Rapporteur : Stéphane Roux

Les amendes de police cantonales ont pour objectif de soutenir les collectivités dans leur investissement sur le domaine public garantissant la sécurité des usagers en matière de circulation routière.

Il est proposé d'acheter des panneaux zone 30, d'autres panneaux de circulation et du matériel de peinture routière pour un montant total de 1 642,30 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition de panneaux de circulation et de matériels de peinture routière,
- sollicite une subvention auprès du Département de la Drôme au taux le plus élevé au titre des amendes de police.

4 –RENOVATION CAGE D'ESCALIER IMMEUBLE EDELWEISS

Rapporteur : Stéphane Roux et Frédéric Allier

Dans le cadre du programme d'entretien du patrimoine communal, il est proposé de rénover la cage d'escalier de l'immeuble Edelweiss. Les travaux consisteront à reprendre les murs et plafonds (nettoyage, réfection enduit, pose de toile de verre, pose de peinture), reprise des sols des paliers (dépose des revêtements existants puis pose d'un revêtement en vinyle homogène souple) et pose d'une nouvelle porte de la cave.

Le montant des travaux est estimé à 18 290 € HT.

La Région a mis en place une aide pour l'habitat/logement au titre du Bonus Ruralité avec un taux d'intervention de 40 %.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Rénovation cage escalier Immeuble Edelweiss	18 290 € HT	Bonus Ruralité Région	7 316 €	40 %
TOTAL	18 290 € HT	Autofinancement	10 974 €	60 %
		TOTAL	18 290 € HT	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux de rénovation de la cage d'escalier de l'immeuble Edelweiss ;
- sollicite une subvention auprès de la Région au taux le plus élevé au titre du Bonus Ruralité.

Après étude des devis reçus, il est décidé de retenir celui de l'entreprise Vercors Second Œuvre car il propose la rénovation la plus complète.

5 – RENOVATION CHAPELLES

Rapporteur : Stéphane Roux

Suite à la consultation lancée, 4 offres ont été reçues. Elles vont être étudiées par la commission aménagement et cadre de vie. La sélection sera établie pour le prochain conseil municipal.

6 – DM N° 2

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

Travaux cimetière – opération n° 193

Compte	Dépenses	Compte	Recettes
2313 construction	+ 2 751 €	1323 subvention Département	+ 1 300 €
		Autofinancement	+ 1 451 €

Etrave : devis à 23 000 € TTC au lieu de 15 000 € TTC

Compte	Dépenses	Compte	Recettes
2188 matériel	+ 8 000 €	1323 subvention Département	+ 8 000 €

Rénovation bâtiment communal – opération 188

Compte	Dépenses	Compte	Recettes
2313 construction	+ 20 120 €	1322 subvention Région	+ 7 316 €
		Autofinancement	+ 12 804 €

Approuvé à l'unanimité

5 – MODIFICATION TARIFS CAMPING SAISON 2022

Rapporteur : Robert Juge

Lors de la séance du 22 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé les tarifs du camping municipal pour l'année 2022.

Il est proposé de modifier le tarif « Haute saison » du mobile home « Roche du Mas » pour le porter à 650 € (identique au tarif « Bon Plan ») au lieu de 710 € du 1^{er} juillet au 31 août 2022. Approuvé à l'unanimité.

Le Conseil autorise également le Maire à faire de la publicité sur le site du Bon Coin. L'office du Tourisme sera également informé des nouveaux tarifs.

La livraison du nouveau mobile home aura lieu mi-juillet.

POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

- Jean-Michel Tarin présente le mécanisme du pacte de préférence prévue lors de la cession de la Grotte de la Draye Blanche. Suite à la mise en vente par la société d'exploitation de la Grotte de la Draye Blanche, la Commune a 60 jours pour se positionner.

- Robert Juge transmet les remerciements de l'organisateur de la Foire Artisanale.

- Robert Juge informe le conseil de la demande d'un emplacement d'un camion de coiffure sur la place du marché. Accord de principe.

- Yves Pesenti fait un point sur le résultat de l'appel d'offre porté par le SIEAV pour les travaux de mise en séparatif, de reprise du réseau d'eau pluviales et de réfection de la place de l'Hôtel de Ville de l'avenue des Acacias.

Fin du conseil à 21 h30

Le Maire

Le secrétaire

